

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

COMMUNE DE QUINTENAS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025

La séance ordinaire est ouverte à 18h30 sous la présidence de Madame Nathalie DUFAUD, Maire.

Présents : Nathalie Dufaud, Roland Maniouloux, Élodie Beraud, Bernard Penel, Karine Fourel, Nicolas Carrot, Pierre Guirronnet, Vincent Delolme, Mathieu Fereyre, Émilien Glandut, Gilles Jouve, Alexandre Fressenon, Élisabeth Fanget

Absents excusés : Éric Chalaye (pouvoir à Bernard Penel), Bénédicte Pion (pouvoir à Karine Fourel) Charlène Fanget (pouvoir à Nicolas Carrot), Antonino Wernimont (pouvoir à Alexandre Fressenon)

Secrétaire de séance : Roland Maniouloux

Date de la convocation : 11 mars 2025

Budget commune – Approbation du compte administratif 2024

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2024 et le compte de gestion faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 366 852,84 euros et un excédent d'investissement de 135 955,12 euros.

Budget commune - Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 - Fixation des taux

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas changer les taux communaux pour l'année 2025 soit : Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 35,09 %, Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 51,82 %, Taxe d'habitation (TH) : 6,51 %

Budget primitif 2025 - Commune

Le budget communal 2025 est présenté et soumis au vote. Il s'équilibre en dépenses et en recettes en fonctionnement à 1 321 558,00 € et à 866 198,00 € en investissement. Unanimité.

Fonds de Solidarité aux communes – demande de subvention 2025

A l'unanimité, le conseil municipal sollicite la somme de 15 461,41 euros au titre du Fonds de Solidarité aux communes pour mener à bien plusieurs projets visant l'achat de différents équipements bureautiques et informatiques, des travaux de voirie consécutifs aux intempéries d'octobre 2024 et l'achat de matériels divers. Avec cette somme, la commune aura bénéficié de l'intégralité du Fonds de Solidarité octroyé par Annonay Rhône Agglo pour la durée du mandat, à savoir 162 000 €.

Eclairage public - Horaires

L'extinction de l'éclairage public la nuit a été mis en place depuis fin 2022. A l'unanimité, le conseil municipal prévoit des adaptations lors d'évènements particuliers.

SIVU du Complexe Sportif de Brénieux – mise à disposition d'un agent technique

Un agent technique de la commune de Quintenas a été mis à disposition du SIVU du Complexe Sportif de Brénieux pour des travaux de maçonnerie pour agrandissement du portail, confection et pose du portail, confection et pose du portique pour palan. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'établir une convention de mise à disposition.

A Nos Watts - Adhésion

Depuis fin 2015, Annonay Rhône Agglo est labellisée Territoire à Énergie Positive (TEPOS). Par ailleurs Annonay Rhône Agglo a élaboré un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) fixant sa politique en faveur de la transition écologique et énergétique pour les 6 prochaines années. Consciente des enjeux liés au développement des énergies renouvelables, tout en favorisant leur appropriation par les acteurs du territoire et la maximisation des retombées économiques locales, Annonay Rhône Agglo a souhaité mettre en place une société de développement de l'énergie solaire. A Nos Watts a ainsi été créée en juin 2020 en partenariat avec les autres membres fondateurs que sont Coopawatt, Aurance Energies et Energie Partagée. A Nos Watts a étudié le développement d'une grappe d'une dizaine de sites pour une puissance installée de 1,6MWc et un budget de 2M€. Les acteurs du territoire (collectivités, entreprises, citoyens) sont invités à participer financièrement à ce projet. Il est proposé aux collectivités un apport en capital et/ou en compte courant d'associés (CCA). A l'unanimité, le conseil municipal approuve la participation financière de la commune de Quintenas à la construction de la grappe d'installations photovoltaïques portées par A Nos watts, avec un apport en action de 500€ et en CCA de 1 000€

Acquisition à usage d'alignement et cession pour régularisation parcellaire cadastral à l'Euro symbolique – Route de Saint Alban d'Ay

À l'occasion du permis d'aménager PA 007188 24 A0003, le Cabinet JULIEN et Associés, Géomètre-Expert à Annonay (07100), 32 avenue Daniel Mercier, avait prévu la rétrocession d'une parcelle à usage d'alignement au profit de la COMMUNE DE QUINTENAS, cadastrée Section D, numéro 2410 de 25 m² (issue de la division de la parcelle D1848 et portant sur le lot 1 cadastré D2409), correspondant aux travaux antérieurs de réalisation du trottoir et de son mur de soutènement. Il convient aussi de procéder à une régularisation parcellaire pour une surface totale de 11 m², issue de la parcelle D2138 pour 8 m² et de la parcelle D1849 pour une surface de 3 m², correspondant aux travaux antérieurs de réalisation du trottoir et de son mur de soutènement. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette acquisition et cette cession à l'euro symbolique et dit que les frais occasionnés pour cette acquisition et cession immobilière seront à la charge du propriétaire concernant les frais de géomètre et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur du lot détaché.

Points divers

Courrier d'un groupe de parents d'élèves de l'école Marie Misery souhaitant une réunion publique concernant la demande d'ouverture d'une 5ème classe. Après concertation, il est proposé un courrier à l'inspection académique Mr Aumage copie à Mr Navet et il est réitéré l'adhésion de la municipalité à cette demande d'ouverture en confirmant l'existence du local dédié à la 5ème classe mais également du budget prévu sur 2025 pour équiper cette classe.

Vendredi 04 avril 2025 de 9h à 12h et de 13h à 16h, chemin des Presles – à proximité du château d'eau, participez au broyage de vos déchets verts et repartez avec votre broyat.
Créneau à réserver auprès de la mairie de Quintenas au 04 75 34 41 03

Pour information, une grande partie des locaux de Munas est racheté par la menuiserie Poinard.

Fin de séance à 19 h 55.